

Jura

Les défibrillateurs du département sont-ils tous en état de fonctionner ?

L'audit d'une société de maintenance de défibrillateurs est sans appel : en France, un tiers est hors service. Dans le Jura, les communes sont plutôt bonnes élèves, mais cela ne représente qu'une partie de ces appareils installés sur le territoire.

La statistique étonne et pourrait avoir de graves conséquences. L'audit de l'entreprise Maticir Defibril indique que près d'un tiers des 6 000 défibrillateurs inspectés entre 2021 et 2023 a des consommables périmés. En cause notamment la pile ou les électrodes qui ont une durée de vie inférieure à celle du défibrillateur en lui-même, qui peut durer jusqu'à quinze ans, en fonction des modèles et de l'entretien.

Les DAE obligatoires dans les établissements recevant du public

Les défibrillateurs automatisés externes (DAE) sont aujourd'hui obligatoires dans tous les Établissements recevant du public (ERP), mais beaucoup manqueraient cruellement d'entretien. C'est aux exposants de régulièrement assurer la maintenance de l'appareil en veillant à son bon fonctionnement. Les plus méticuleux, comme les municipalités, passent des contrats de maintenance avec les entreprises installatrices. D'autres jouent un peu moins le jeu.



Un tiers des défibrillateurs français serait défectueux. Photo Mathys Granger

Les communes du département sont plutôt bonnes élèves grâce à leurs services techniques. Lons-le-Saunier compte une quinzaine de défibrillateurs : « On s'occupe du recensement et puis on passe un contrat de maintenance avec l'entreprise d'installation », explique Laurent Vichard du service technique lédonien. À Dole, qui compte vingt-quatre DAE, c'est le service des sports qui s'occupe de cette question : « La majorité des défibrillateurs est proche des structures sportives », étaye la mairie.

Les entreprises

dans le viseur

Les villes et les communes sont généralement en règle grâce à la compétence de leurs services. Les entreprises, elles, ne sont pas toujours au courant qu'il est obligatoire de déclarer leurs DAE, ou bien elles omettent délibérément ce devoir par paresse. « L'installation d'un défibrillateur ne nécessite pas d'autorisation d'urbanisme particulière auprès de la mairie. On n'est pas toujours au courant donc on ne peut pas les prévenir », explique Laurent Vichard.

Un manque de formation

« Le principal problème est

qu'aujourd'hui, légalement, tout le monde peut faire la maintenance d'un défibrillateur sans aucune formation », explique Bruno Thomas-Lamotte, président de l'Association pour le recensement et la localisation des défibrillateurs (Arlod). Ainsi plusieurs exposants se passent de l'expertise de maintenance d'un professionnel – environ 200 euros par an – pour la réaliser eux-mêmes. Le médecin déplore ce manque de contrôle qui peut poser un autre problème : « Ces exposants-là n'ont pas d'assurance de responsabilité civile professionnelle (RCP). » Con-

Zoom ► Une loi pour endiguer le phénomène ?

Pour réduire le nombre de défibrillateurs pas ou mal entretenus, l'Arlod souhaite l'instauration d'une loi, au même titre que les extincteurs. « Il faut un cadre pour former les personnes qui font cette maintenance, empêcher les particuliers de la faire sans formation et définir les actes à réaliser pendant cette maintenance », explique Bruno Thomas-Lamotte. Une obligation pour « éviter un petit problème aux grandes conséquences », ajoute le président de l'Arlod. Pour rappel, une personne en arrêt cardiaque a 50 % de chance de survie supplémentaire si un choc électrique lui est administré avant l'arrivée du Smur. Chaque année, en France, près de 50 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. Environ 7 % d'entre elles seulement survivent.

crètement, si une erreur est effectuée pendant la maintenance, aucune assurance ne viendra couvrir les frais de cette dernière. Un risque financier supplémentaire puisque l'installation d'un nouveau défibrillateur coûte environ 1 000 euros.

● Mathys Granger

« Une perte de chance de survie » pour le Smur

Le Smur (structure mobile d'urgence et de réanimation) de Besançon reçoit les appels téléphoniques jurassiens. Ce sont eux qui vont guider les témoins d'arrêt cardiaque dans les gestes de premiers secours. « On arrive souvent à trouver un défibrillateur mais plus on a d'informations, plus on est susceptible de sauver des vies », explique Antoine Leclerc, superviseur de la plateforme régionale de régulation centre 15 à Besançon. Le service utilise l'application SAUV Life, dans laquelle les défibrillateurs peuvent être recensés par un

particulier. Un moyen de contourner les oublis récurrents de déclaration par les installateurs.

Déjà plus de 270 tentatives de réanimation cette année

En douze ans dans le pôle de la plateforme de régulation, Antoine Leclerc n'a jamais été confronté à un défibrillateur défectueux. Mais le pire est toujours envisageable : « Ce serait une perte de temps et donc une perte de chance de survie », indique le superviseur. Depuis le début de l'année,

le centre d'appels a déjà déclenché plus de 270 fois, sur toute la Franche-Comté, le dispositif SAUV Life pour tenter de réanimer une victime. Pour rappel, lors d'un arrêt cardiaque, une minute sans intervention équivaut à une diminution de 10 % des chances de survie. « Chaque seconde qui passe, c'est un cerveau en moins pour le reste de la vie », conclut le docteur Thomas-Lamotte.

Le Smur 25 reçoit jusqu'à 4 000 appels en 24 heures.

Photo d'illustration Emma Jouve

